



RÈGLEMENT

APPEL A PROJETS
Initiatives-Sahel

Burkina Faso - Mali - Niger - Sénégal

1. OBJECTIF

Le Fonds **Initiatives-Sahel** a pour objectif de renforcer les associations sahéliennes, au **Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal**, qui sont porteuses de projets à fort impact, qui répondent aux besoins essentiels des populations et qui encouragent l'autonomisation des communautés locales. Une convergence avec les priorités d'intervention de la [Direction de la Coopération Internationale](#) (DCI) du Gouvernement de la Principauté de Monaco à savoir, l'Éducation et la Protection de l'enfance, la Santé, l'Accès à l'emploi décent et la Sécurité alimentaire est également recherchée à travers ce fonds.

2. ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles à cet appel à projets :

- Les porteurs de projets dont le siège est au Burkina-Faso, au Mali, au Niger ou au Sénégal.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) telles les associations, les centres communautaires et les coopératives.
- Les entreprises du secteur privé (TPE, PME), universités et instituts de recherche engagés dans un projet à caractère social.
- Les porteurs de projet qui sont **de droit local et dont l'existence, d'au moins cinq ans, est conforme à la réglementation en vigueur dans le pays d'origine.**

Ne sont pas éligibles à cet appel à projets :

- Les organisations à caractère religieux ou politique.
- Les organisations qui ne remplissent pas les conditions administratives.

3. THÉMATIQUES

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives dans les domaines prioritaires suivants :

- Éducation (y compris les projets intégrant une dimension technologique)
- Culture et Sport
- Formation professionnelle, entrepreneuriat et employabilité
- Protection de l'enfance
- Autonomisation et renforcement des filles et des femmes
- Inclusion des groupes vulnérables et marginalisés (notamment les personnes déplacées, les réfugiés et migrants, les personnes en situation de handicap, les filles et les femmes victimes de violences)
- Paix, cohésion sociale et prévention des violences
- Adaptation au changement climatique et Protection de l'environnement

4. FINANCEMENT

- Une enveloppe budgétaire globale de 500.000 euros est allouée par la DCI à cet appel à projets, dont 400.000 euros pour les subventions.
- Des fonds additionnels pourront être mobilisés par l'opérateur technique, [l'Institut Bioforce](#), auprès d'autres bailleurs potentiels ; un accord explicite de la DCI devra alors être accordé, validant ces éventuelles contributions.
- Les initiatives retenues par le comité de sélection bénéficieront de subventions d'un montant compris **entre 15.000 et 30.000 euros. Les versements se feront dans la monnaie locale en deux tranches : une première tranche de 50% à la signature de la convention (en 2024) et une deuxième tranche de 50% à la soumission d'un rapport d'exécution intermédiaire (en 2025).**
- Un cofinancement à hauteur de 10% minimum sera apporté par le porteur de projet qui pourra faire valoir une valorisation en nature de sa contribution.

5. CALENDRIER

Le calendrier de cet appel à projets est le suivant :

Lancement de l'appel à projets	25 octobre 2023
Clôture de l'appel à projets	4 janvier 2024 à minuit (heure Dakar)
Annonce des lauréats	Début mars 2024
Mise en œuvre des projets	Entre Avril 2024 et Septembre 2025

La durée minimale pour la réalisation des projets est de 12 mois et la durée maximale de 18 mois.

6. MODALITÉS DE SÉLECTION

- La sélection des projets est assurée de manière conjointe par un comité représentant la DCI et son partenaire technique, l'Institut Bioforce.
- La sélection des projets est effectuée sur la base d'une étude du dossier de candidature comprenant : le Formulaire de candidature, le Budget, la Lettre de demande de financement et le Dossier administratif. Ces éléments doivent être rédigés en français.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Il est recommandé aux projets proposés de :

- S'inscrire en priorité dans les thématiques citées dans le point 2 de ce document.
- Concourir à la réalisation d'au moins un Objectif de Développement Durable adopté par les Nations Unies en 2015 (ODD). Les projets répondant aux ODD suivants sont fortement encouragés : ODD 1 « Pas de pauvreté », ODD 4 « Éducation de qualité », ODD 5 « Égalité entre les sexes », ODD 8 « Travail décent et croissance économique », ODD 10 « Inégalités réduites », ODD 15 « Vie terrestre ».
- Tenir compte des publics les plus vulnérables (populations confrontées à la pauvreté, la déscolarisation, le chômage, le handicap, le déplacement forcé, les situations de conflit, la violence, etc.).
- Démontrer leur pertinence : les activités et les partenariats présentés devront être réalistes et cohérents avec les objectifs du projet et le contexte de mise en œuvre.
- Présenter de manière claire et précise les objectifs, les activités et le budget.
- Tenir compte de la durée de réalisation de leur projet qui ne doit pas être inférieure à 12 mois et qui ne doit pas excéder 18 mois.
- Tenir compte de la dimension environnementale ainsi que de l'égalité femmes/hommes (*l'égalité des sexes pouvant être un objectif important, sans que ce soit la principale raison d'entreprendre le projet*).
- Associer des acteurs locaux à la mise en œuvre des activités.
- Intégrer des activités de capitalisation et de partage d'expérience, et proposer des actions de communication.

8. MODALITÉS DE SOUMISSION

- Les dossiers complets sont à soumettre **sous format word** et **par email** à l'adresse suivante : contact@initiatives-sahel.org avec la mention en objet : " Réponse à l'AAP Initiatives-Sahel", **au plus tard le 4 janvier 2024 à minuit (heure de Dakar)**. Toute proposition incomplète ou envoyée après la date et l'heure indiquée ci-dessus ne sera pas retenue. Les fichiers trop lourds peuvent être envoyés à cette même adresse email via la plateforme : <https://wetransfer.com/>
- Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants :
 - 1. La lettre de demande de financement** signée par le représentant légal de l'organisation candidate. Document (DF_AAP_Sahel_I)

2. La proposition de projet :

- Le formulaire de candidature dûment rempli. Document (NC_AAP_Sahel_I)
- Le budget selon le format spécifié. Tableau (BG_AAP_Sahel_I)
- Facultatif : Une présentation vidéo (1 minute maximum) ou un montage photos (5 photos maximum) si le candidat le souhaite.

3. Dossier administratif pour les ONG :

- L'attestation d'enregistrement auprès des autorités compétentes
- Les statuts
- La liste des membres
- Les derniers rapports : narratif et financier
- Les informations bancaires complètes (Nom du compte, adresse, nom de la banque, N° de compte, IBAN si disponible, code Swift de la banque)

3bis. Dossier administratif pour les entités du secteur privé, institutions académiques :

- L'attestation d'enregistrement auprès des autorités compétentes
- Les statuts
- Les informations bancaires complètes (Nom du compte, adresse, nom de la banque, N° de compte, IBAN si disponible, code Swift de la banque)

Les partenaires du Fonds se réservent le droit de demander un complément de pièces justificatives légales à cette catégorie de candidats.

9. CONDITIONS ADDITIONNELLES

- Tous les documents de diffusion et les actions de communication réalisés dans le cadre des projets financés mettront en évidence l'appui des parties prenantes en mentionnant leurs noms et logos.
- Les activités du projet ne peuvent en aucun cas être liées à des actions de prosélytisme religieux ou de propagande politique.
- En soumettant leur proposition de projet, les candidats acceptent que les informations contenues dans leur formulaire soient susceptibles d'être partagées par la Coopération monégasque et son partenaire l'Institut Bioforce et ce, dans le cadre de l'exécution de cet appel à projets.